

Questions juridiques : Le cadre juridique du Partenariat mondial a continué de s'étendre. Depuis l'an dernier, la Russie et la France ont conclu un accord bilatéral concernant la destruction des armes chimiques. Trois autres accords portant sur le démantèlement des sous-marins nucléaires ont aussi été signés avec la France, le Japon et la BERD. En outre, la pratique voulant qu'un tiers pays ou une tierce organisation utilise un accord bilatéral déjà conclu avec un autre donateur s'est révélée utile.

Accès : Les partenaires mettent tout en œuvre pour régler le plus rapidement possible les problèmes d'accès, dans le respect des lois et des accords bilatéraux de la Russie. Bon nombre de ces difficultés ont été levées grâce à la coopération des autorités russes et du personnel sur place. Les parties conviennent de poursuivre leur travail à cet égard, dans un esprit de coopération et de partage, en gardant à l'esprit les objectifs communs du Partenariat mondial.

Fiscalité : En 2006, le gouvernement de la Fédération de Russie a modifié sa législation interne afin d'améliorer le système des exemptions fiscales accordées aux organisations recevant une aide étrangère pour l'élimination des armes de destruction massive.

III. LES PAYS MEMBRES DU PARTENARIAT MONDIAL POURSUIVront LES OBJECTIFS SUIVANTS

Financement : Il est capital, pour le succès du Partenariat, que tous les participants continuent à traduire leurs promesses de financement en activités concrètes. Les partenaires se réjouissent du fait que la Russie ait augmenté sa propre contribution financière au Partenariat mondial depuis le lancement de cette initiative. La Russie a déjà consacré plus d'un milliard de dollars à la destruction des armes chimiques, et près de 220 millions de dollars au démantèlement des sous-marins nucléaires. Les partenaires reconnaissent que la prestation d'une aide prévisible, coordonnée, ciblée et efficace est un des facteurs essentiels à la réussite d'un projet.

Priorités : Il reste encore beaucoup de travail à faire pour mener à bien, d'ici 2012, les programmes en cours axés sur toutes les priorités établies à Kananaskis. Les pays participant au Partenariat mondial s'entendent sur la nécessité de prendre en compte plus largement la totalité de ces priorités. Ils reconnaissent que l'aide financière dont la Fédération de Russie a besoin pour la destruction de ses armes chimiques concerne surtout la période 2006-2009. Ils prennent note du fait que certains partenaires souhaiteraient étendre à l'Extrême-Orient de la Fédération de Russie la coopération menée jusqu'à maintenant dans le domaine du démantèlement des sous-marins nucléaires.

Élargissement du Partenariat mondial : Le Partenariat mondial est ouvert à un élargissement, comme le prévoient les documents de Kananaskis. Tout en tenant compte de la priorité accordée actuellement aux projets réalisés en Russie, nous continuons d'examiner l'admissibilité d'autres pays au Partenariat, y compris ceux de la Communauté des États indépendants. En l'occurrence, les pays candidats doivent confirmer officiellement qu'ils sont prêts à remplir les conditions fixées dans les documents de Kananaskis, et donner des informations précises sur les projets pour lesquels ils souhaitent obtenir l'aide du Partenariat mondial. Le travail se poursuivra à cet égard.

Groupe de travail du Partenariat mondial : Sachant qu'il faut porter une attention constante aux problèmes précis de la mise en œuvre, et connaissant la valeur des échanges réguliers entre les participants, le Groupe de travail du Partenariat mondial continuera de servir de tribune pour le recensement et le règlement des problèmes qui se posent. Le Groupe, qui réunit tous les pays participant au Partenariat mondial, qu'ils appartiennent ou non au G8, continuera aussi de servir de plate-forme pour l'échange d'informations et de pratiques exemplaires.

Presque à mi-chemin de la durée de vie prévue du Partenariat mondial, il convient d'en faire une évaluation qualitative et quantitative impartiale, afin d'avoir une idée claire de ce qu'il reste à faire. Une telle évaluation peut aider chaque pays à mieux définir sa participation, et à profiter des compétences qui ont été développées. Le Groupe de travail du Partenariat mondial entend procéder à cette évaluation au cours de l'année à venir. Les pays bénéficiaires et les pays donateurs accueillent favorablement cette initiative guidée par les objectifs centraux des engagements souscrits à Kananaskis.